

# Gazette

N° 13  
mars  
2021

## du Foyer du Sud

### Édito

Chères et chers locataires,

Cela fait près d'un an que notre pays, au même titre que le monde entier, est frappé par cette pandémie de la covid 19 qui, bouleversant nos habitudes mais aussi nos certitudes, engendre de grandes difficultés dans tous les secteurs. Les médias n'ont cessé d'en parler abondamment et tant de questions sont en suspens, non résolues.

Si, dans cette crise, nul ne semble être épargné, certaines personnes sont manifestement plus touchées que d'autres parce qu'appauvries socialement, culturellement, humainement, économiquement et cela accroît davantage les inégalités. Paradoxalement, nous observons que les aides publiques accordées à cette population fragilisée sont minimales ou inexistantes.

Nous l'avons notamment remarqué dans les situations des violences conjugales tellement aggravées par

le confinement. Ce domaine nous a interpellé.es tout particulièrement, nous acteurs du logement social. Il est vrai que les besoins y sont réels : accompagnement, santé, espace, matériel... Souvent démunies de ressources et d'énergie, ces personnes ne savent comment s'en sortir pour retrouver une vie digne où elles pourraient se sentir respectées et en sécurité.

Nous avons choisi de placer prioritairement nos moyens disponibles au service de cette cause **en favorisant l'accès au logement aux personnes victimes de violence conjugale**. Le service social de notre Foyer du Sud accueille et informe ces personnes afin de les aider au mieux dans leurs démarches.

Notre SISF ayant fait récemment l'acquisition d'un bâtiment à rénover totalement et donc vide, sur la commune de Forest (anciennes usines Van Roy),



**Catherine François & Alitia Angeli**

Présidente et Vice-Présidente du Foyer du Sud

il nous a paru opportun de répondre à un autre besoin urgent. Celui d'offrir un asile de nuit à titre précaire à des migrants arrivés en Belgique suite à des situations souvent dramatiques et qui doivent se reconstruire.

Exprimer de façon concrète, notre solidarité envers ces personnes en grande difficulté à tous niveaux est pour nous une évidence parce que la solidarité, c'est ce qui nous permet de traverser cette crise avec humanité.

Nous vous souhaitons à toutes et tous force et courage pour dépasser le plus sereinement possible cette période difficile. Nous restons, quant à nous, à l'écoute de vos demandes afin d'améliorer vos conditions de logement.





## CHANTIERS : blocs jaunes et Huileries

La rénovation de la "Nouvelle Cité" appelée aussi les "Blocs Jaunes" se terminent et nous avons pu commencer les attributions.

### Le planning est le suivant :

#### > MARS 2021 : attribution des logements

Les bâtiments Square Manon 1 à 6 et celui de l'avenue du Bempt 28 accueillent des locataires, les premiers locataires entrent en mars 2021 ! il comprend **52 logements** 1 chambre.

#### > POUR LE DÉBUT DU PRINTEMPS 2021 :

fin des travaux pour les bâtiments suivants :

Square Lison 1-2 et 3-4  
**32 logements** 2 chambres

Square Madelon 10 à 13 et  
Chaussée de Neerstalle 240  
**24 logements** 2 et 3 chambres

Square Madelon 5 à 9  
**70 logements**  
2 chambres

#### > POUR L'ÉTÉ 2021 :

Chaussée de Neerstalle  
226, 228, 228A-B, 230-236  
et Square Madelon 1-4,  
bâtiments entièrement rénovés et à basse énergie  
**71 logements**



Au terme de ces travaux ce seront environ **un peu plus de 250 ménages qui bénéficieront d'un logement entièrement rénové aux normes actuelles.**

### HUILERIES

#### > MARS 2021 : attribution des logements

Le projet des Huileries, site se situant Avenue des Huileries 6-32 et Chaussée de Neerstalle 157-159 à 1190 Forest, a été mené par la SLRB en collaboration avec la Commune de Forest et le Foyer du Sud dans le cadre du Programme Régional Alliance-Habitat.



Avenue des Huileries 6-32 et Chaussée de Neerstalle 157-159 à 1190 Forest

Le complexe se situe dans un cadre verdoyant et comprend **35 logements sociaux pour le Foyer du Sud**, 24 logements moyens pour la Commune, un parking, une future crèche et un potager collectif.

Les logements sont aux normes passives.

## CoCoLo : report de la date des élections



Vu le contexte sanitaire actuel, les élections des Conseils Consultatifs des Locataires (CoCoLo) prévues le 27 mars 2021 sont reportées à plus tard.

La nouvelle date des élections et le calendrier électoral adapté seront communiqués le moment venu.

Plus d'information sur le site de la SLRB : <https://slrb-bghm.brussels>

# ATTRIBUTION DE LOGEMENTS pour les personnes victimes de violences conjugales

Si le Foyer du Sud est avant tout à l'écoute des difficultés de ses locataires, principalement par le biais de son service social, il est également préoccupé par la situation des personnes le plus vulnérables qui se retrouvent sans toit. C'est le cas notamment des **personnes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales qui doivent quitter leur logement pour fuir leur agresseur.**

Depuis 2016, le Foyer du Sud a établi une convention avec le **"Centre de Prévention de Violences Conjugales et Familiales" (CPVCF)**, suite à un arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale demandant aux sociétés de logements sociaux d'attribuer un quota de logements en faveur de ces personnes. Il s'agit d'attributions prioritaires de logements, portant sur 3% minimum du total des attributions de l'année précédente. En clair, le Foyer du Sud peut attribuer, en priorité, un certain nombre de logements, chaque année, à des **personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales qui sont hébergées et proposées exclusivement par le "Centre de Prévention de Violences Conjugales et Familiales"**

Depuis 2016 nous avons pu attribuer 13 logements dans le cadre de la convention avec ce centre

Il est certain que le confinement dû à la crise sanitaire que nous vivons, génère des situations de violence dans les couples ou les familles et aggrave les cas de violences déjà existants. Beaucoup de femmes, touchées particulièrement

par ces violences, sont contraintes de quitter leur foyer avec leurs enfants et demander refuge dans des centres d'accueil, tel que le CPVCF.

Dans le courant de l'année 2020, le Foyer du Sud a pu augmenter le nombre d'attributions de logements en faveur de ces femmes pour permettre aux centres d'hébergement d'en accueillir d'autres.

Dans ce contexte de crise sanitaire, nous avons décidé d'attribuer 10 logements pour les personnes victimes de violences conjugales/intrafamiliales, 8 logements sont déjà attribués et les autres sont en cours.

Les actes de violences physiques ou psychologiques sont punis par la loi et personne, sous aucun prétexte, ne doit accepter et subir des violences de qui que ce soit. La police peut intervenir en cas d'urgence.

Toute personne (homme ou femme) **qui vit des violences dans son couple ou dans sa famille** peut s'adresser, en toute confidentialité, à des services spécialisés comme le **"Centre de Prévention de Violences Conjugales et Familiales"** pour une écoute, des conseils ou un hébergement.

Les personnes qui sont violentes avec quelqu'un de leur entourage peuvent aussi contacter ces centres, en toute discrétion, pour les écouter et les aider à sortir d'un comportement violent.

## CENTRE DE PRÉVENTION DE VIOLENCES CONJUGALES ET FAMILIALES

Boulevard de l'Abattoir 27-28,  
Téléphone : 02 539 27 44  
tous les jours entre 9h et 17h.

mail: [info@cpvcf.org](mailto:info@cpvcf.org)  
Site Web : <http://www.cpvcf.org/>

Pour vous accompagner dans les démarches et vous écouter, le **Service Social du Foyer du Sud** est à votre disposition. Tél 02/536.88.56

## Aide à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus

### COVID 19 Avez-vous droit à une aide sociale ?

Les CPAS vont octroyer des aides matérielles, sociales, médicales, médico-sociales ou psychologiques aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes ou liées à des soins médicaux en raison de la crise du coronavirus.

#### Pour qui ?

Toutes les personnes qui subissent les répercussions de la crise du COVID-19. Cette aide n'est pas limitée aux seuls bénéficiaires du droit à l'intégration mais s'adresse à toute personne reconnue par le CPAS comme étant en état de besoin après une analyse individuelle.

#### A qui s'adresser ?

Auprès du CPAS de votre commune qui fera une analyse de votre demande  
<http://bit.ly/581CPAS>

### Pour quelles interventions ?

#### Aide au logement

Y compris les charges à l'exclusion de la garantie locative

#### Aide en matière d'énergie

Relative à la consommation d'énergie, y compris des aides à l'accompagnement et la guidance sociale et budgétaire

#### Aide psychosociale

Relative à la prise en charge de coûts d'intervenants professionnels reconnus dans le traitement des violences conjugales, des problèmes d'anxiété et troubles psychiatriques

#### Aide en matière de santé

Il s'agit de la prise en charge de frais médicaux: médicaments, factures d'hôpitaux... et l'achat de masques, gel et gants

#### Aide à l'accessibilité numérique

Soutien numérique notamment en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire

#### Aide financière

Pour des factures impayées du fait d'une diminution des ressources

#### Besoins de première nécessité

Par exemple: intervention dans les coûts de transports, achat de vêtements, achat de lunettes

#### Aide pour les familles en difficulté

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté infantile



## En bref

### VLOGAERT : Travaux d'installation de panneaux photovoltaïques

Le Foyer du Sud travaille actuellement sur un projet innovant d'énergie pour les bâtiments de la rue Vlogaert à St-Gilles. Ce projet permettra de produire de l'énergie verte au moyen de panneaux solaires photovoltaïques qui seront installés sur le toit de l'immeuble.

Les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques, sont financés intégralement par le Foyer du Sud,

L'énergie produite sera distribuée à certains compteurs communs (électricité et chaufferie), ce qui permettra de diminuer les charges communes pour l'ensemble de l'immeuble.

Par la suite, l'installation solaire permettra de prendre part en tant

que locataire à un projet-pilote de "partage d'énergie" si vous le désirez. Les locataires investis pourront alors obtenir de l'énergie solaire à usage privatif, au sein de leur appartement. Ceci permettra, à terme, de diminuer la facture individuelle d'électricité.

Des associations du quartier déjà impliqués dans les projets citoyens autour de l'énergie (La Pile et APERE asbl) pourront soutenir et accompagner les locataires voulant intégrer un tel projet de partage. Ils organisent des rencontres, réunions, ateliers... (lorsque les

mesures sanitaires le permettront) sur le fonctionnement de l'installation photovoltaïque, la réduction des coûts liés à l'électricité solaire et la façon dont on peut décider tous ensemble de quelle manière l'énergie produite pourra être partagée.



### LECLERQ ET MÉRODE 320 : Nouveau service pour les locataires

#### Vous souhaitez améliorer la qualité de votre logement?



Ou(t)ils\* est un service de bricolage, créé par LDC Miro, qui propose de réaliser des travaux de réparation et d'entretien au sein de votre domicile. Ce service est disponible pour des logements situés à rue Georges Leclercq 2, 40-50, et rue de Mérode 320 à Forest.

Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus. Notre équipe est composée de travailleurs en formation encadrés par un chef de chantier/instructeur expérimenté. Pour plus d'infos, surfez sur [outilsbxi.be](http://outilsbxi.be) ou prenez contact avec Julie Lebout (0489.305 726 ou [outils@ld3.be](mailto:outils@ld3.be))



\*Ce service est mis en œuvre grâce au soutien dans le cadre du Contrat de Quartier Durable Wiels-Sur-Senne.

## Numéros et infos utiles

Editrice responsable : Catherine François, rue d'Albanie 53, 1060 Bruxelles

Foyer du Sud  
 Téléphone général : 02 563 27 27  
 Adresse e-mail générale : [fds@foyerdusud.be](mailto:fds@foyerdusud.be)  
 Site web : [www.foyerdusud.be](http://www.foyerdusud.be)

### Services de garde

Pour les urgences **UNIQUEMENT, un service de garde est assuré** :  
 du lundi au jeudi de 16h30 à 18h30, le vendredi de 14h à 18h30.  
 Les week-ends et jours fériés de 9h à 12h30 et de 13h à 18h30.

- ▶ pour les locataires forestois, le numéro de téléphone du concierge de garde est le 0496/50.61.50
- ▶ pour les locataires saint-gillois, le numéro de téléphone du concierge de garde est le 0494/51.32.68